

FFvolley

**Comité Rhône
Métropole de Lyon**



BULLETIN DEPARTEMENTAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL PARTIE ANNUELLE

SAISON 2018/2019

**COMPETITIONS DU RHONE OU INTERDEPARTEMENTALE SENIORS et JEUNES
Masculins et Féminins**

Mis à jour en **septembre 2018**

1

**Espace Départemental des Sports
CDRML VB
28, rue Julien 69003 LYON
06 50 78 18 56 - 06 89 24 12 05
<http://www.volleyrhone.fr> comite69@gmail.com**

Sommaire

CHAPITRE 1 - SPORTIVE

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

1. Championnat Interdépartemental - Seniors M/F
2. Championnat Départemental- Jeunes M/F
3. Coupe Départementale – M13 masculin, féminins et mixtes
4. Tournoi Départemental – M12 M/F
5. Coupe Départementale – M11 M/F/Mixtes

PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

1. Gestion des compétitions départementales
2. Horaires des rencontres
3. Aménagements aux calendriers
4. Mode de classement
5. Equipe Senior Réserve
6. Licences
7. Mutations départementales
8. Catégories des joueurs/joueuses seniors M/F
9. Cas particulier des joueurs/joueuses
10. Groupement sportif ayant plusieurs équipes dans la même catégorie
11. Présentation des licences
12. Obligations lors des rencontres
13. Réclamation
14. Forfait match
15. Forfait général
16. Règlement sportif M20 – M17 – M15 6X6
16. Règlement sportif M15 4X4 – M13 Masculins /Féminins
17. Règlement sportif M11 Masculins/Féminins
18. Connaissance des règlements
19. Cas on prévus

CHAPITRE 2 – ARBITRAGE

1. Obligation des Arbitres
2. Vérification des licences des personnes inscrites sur la feuille de match
3. Les barèmes des suspensions de match
4. Les réclamations des sanctions terrains
5. La marque

ANNEXES

Annexe 1 – Planning prévisionnel sportive saison 2018/2019

Annexe 2 - Tarifs des engagements d'équipes et des amendes

Annexe 3 – Les catégories d'âge 2018-2019

CHAPITRE 1 – SPORTIVE

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

1. CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL – SENIORS

1.1. Formule

1.1.1 Senior masculin

Il est constitué cette saison de 11 équipes (8 du Rhône et 3 de l'Ain) et prendra la forme d'un championnat en matchs aller/retour.

1.1.2 Senior féminin

Il est constitué de 12 équipes (10 du Rhône, 2 de l'Ain).

Cette saison, il aura 2 phases :

1^{ère} phase du 06/10/18 au 09/02/19 -> matchs allers simples

2^{ème} phase : matchs retours en poules de niveaux du 09/03/19 au 04/05/19 (résultats des matchs aller entre équipes de même poules conservés)

L'équipe qui sera classée 1^{ère} de ce championnat sera déclarée championne interdépartementale.

1.2. Montée(s) en Régional 2

A l'issue des championnats seniors féminin et masculin, la 1^{ère} équipe du classement final accède directement au championnat régional et la 2^{de} pourra participer au tournoi des repêchables qui servira à établir un classement sportif utilisé si besoin pour compléter les poules géographiques régionales seniors M/F de Rhône-Alpes, dans le cas de places restées vacantes après le réengagement des équipes.

Si un ou des comités de la LRAVB ne présente(nt) aucun candidat, ou s'il reste des places disponibles pour compléter les poules de Régionale (en cas de non réengagement ou de désistement d'équipes) il est possible que la CRS fasse appel au Comité du Rhône pour lui proposer de faire monter une équipe supplémentaire. Le CRVB étudiera le projet sportif du club avant de donner son avis.

Dans tous les cas, aucun club ne sera pénalisé pour renoncement à l'accession.

2. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES M/F

2.1. Catégories M17/M20, M15 6X6 et M15 4X4 - Masculins et Féminins

2.1.1 Nombre minimum d'équipes :

Dans toutes les catégories il faudra que 5 équipes au moins soient inscrites pour qu'un championnat soit proposé. Les catégories M20 et M17 sont regroupées, et, après une phase de brassage prévue sur 2 plateaux, les équipes seront réparties dans des poules de niveau (Attention : toute absence à un plateau de brassage donnera lieu à 3pts de pénalité au classement du championnat).

2.1.2 Formule

La formule des championnats dépendra du nombre d'équipes inscrites.

Si le nombre d'équipes inscrites le permet, les matchs se disputeront en aller/retour, sinon ils se disputeront en aller simple.

Si plusieurs poules sont constituées dans la même catégorie, des phases finales seront proposées pour déterminer le champion de la catégorie. Si une seule poule est constituée, le champion sera le 1^{er} de la poule.

Il est possible que dans certaines catégories, des équipes de l'Ain ou de la Loire intègrent le championnat organisé par le CRVB, dans ce cas le champion de la catégorie sera déclaré champion interdépartemental.

Pour toutes les catégories, les matchs se disputeront en 3 sets gagnants de 25 points (tie-break en 15 points).

2.1.3 Calendrier

M17/M20 :

Tournoi de brassage les 07/10/18 et 21/10/18

Début du championnat : 17/11/17

Fin, à déterminer selon le nombre d'équipes inscrites

M15 : (4x4 et 6x6)

Plateaux préparatoires le 06/10/18 et 20/10/2018

Début du championnat : 10/11/18

Fin, à déterminer selon le nombre d'équipes inscrites.

2.2 Catégories M13 M/F

2.2.1 Nombre minimum d'équipes :

Le championnat sera organisé à condition d'avoir un minimum de 5 équipes dans chaque catégorie. La mixité sera possible, soit dans le championnat féminin si l'équipe ne compte qu'un seul garçon dans son effectif, soit dans le championnat masculin, si l'équipe compte 2 garçons ou plus dans son effectif. Un classement dissocié sera alors effectué entre les équipes M13 masculines et mixtes, si le nombre d'équipes mixtes le permet.

2.2.2 Formule :

Ce championnat se déroulera en 2 temps : 2 plateaux préparatoires les 6/10 et 20/10/18.
Puis 8 journées de championnat sous forme de plateaux. Le nombre de journées peut évoluer en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Les matchs se disputeront en 2 sets gagnants de 25 points (tie-break en 15 points).

Si plusieurs poules sont constituées dans la même catégorie, des phases finales seront proposées pour déterminer le champion de la catégorie. Si une seule poule est constituée, le champion sera le 1^{er} de la poule.

Les 2 premières équipes M13 Filles et Garçons seront qualifiées pour les finales régionales qui se disputeront le 26/05/19 (sous réserve de confirmation par la CRS).

2.2.3 Calendrier

1^{ère} journée : le 17/11/2018

Finales le 04/05/2019

2.3 Catégories M11 M/F/Mixte

2.3.1 Formule :

Un championnat sera mis en place cette saison si suffisamment d'équipes s'inscrivent ; la formule précise sera adaptée en fonction du nombre d'équipes participantes.

2.3.2 Calendrier

1^{ère} journée : le 24/11/2018

Finales le 11/05/2019

3. COUPE DEPARTEMENTALE M13 MASCULINS FEMININS ET MIXTES

3. 1 Formule :

La coupe M13 masculin/féminin/mixte sera proposée après le championnat pour compléter la saison (sous réserve que suffisamment d'équipes s'inscrivent)

- 3 plateaux le samedi à partir de 14h ou le dimanche à 10h ou 11h
- Pas d'obligation d'être présent sur chaque plateau
- Matchs en 2 sets de 25 points conseillés au club organisateur
- 3 points pour chaque match gagné et 1 point pour chaque match perdu

3. 2 Calendrier:

Plateaux les 11/05-25/05-08/06

4. TOURNOI DEPARTEMENTAL M12

Un plateau départemental M12 aura lieu le 30/03/2019 et donnera accès à une finale régionale M12, qui se déroulera le 26/05/2019.

5. COUPE DEPARTEMENTALE M11 MASCULINS FEMININS ET MIXTES

Coupe M11 : elle se déroulera sous forme de 8 plateaux qui se dérouleront les samedis à partir de 14h ou les dimanches matins à partir de 10h ou 11h.

Il sera demandé aux clubs organisateurs de faire jouer 2 matchs par équipe en 2 sets de 25 points. Cependant, en cas d'impératif horaire ou autres, le club pourra modifier cette formule en écourtant les sets ou en faisant jouer le match en 1 set gagnant.

Il sera tout de même demandé à chaque club organisateur de trouver la meilleure formule pour que les enfants disputent un maximum de match.

Un classement par équipe et un classement individuel seront effectués.

Les équipes/joueurs marqueront 3 points par match gagné et 1 point par match perdu.

2.3.2 Calendrier

Plateaux les : 13/10 et 10/11 (préparatoires) puis 24/11-8/12-16/12-19/01-03/02-09/03-23/03-06/04

Un plateau sera proposé le 11/05/19 au cours duquel un challenge M11 (compétition sur une seule journée) sera mis en place entre les meilleures équipes du championnat. Les autres équipes disputeront des matchs amicaux. A l'issue de ce plateau, les récompenses des championnats du Rhône seront remises aux lauréats.

PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

1. GESTION DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

La gestion des championnats seniors et jeunes, masculins et féminins est assurée par le secrétariat du CRVB à l'adresse suivante : 28 rue Julien 69003 Lyon.

Une exception : la gestion des championnats seniors féminins est assurée par le secrétariat du comité de l'Ain, à l'adresse suivante : Immeuble le Phoenix, 60 avenue du général Sarrail, 01500 Ambérieu en Bugey.

1.1. Feuilles de match

Toutes les feuilles de matches doivent être expédiées au CRVB (ou au comité de l'Ain pour les seniors filles) au plus tard 5 jours après la rencontre, par courrier (cachet de la poste faisant foi), mail ou fax.

Procédure appliquée par le CRVB en cas de carence ou de retard dans la transmission : au premier fait constaté, il sera fait un rappel officiel au groupement sportif et, à partir de la 1^{ère} récidive et pour toutes les récidives suivantes, même si celles-ci concernent plusieurs équipes d'un même groupement sportif, l'amende prévue sera appliquée à chaque fois (cf. annexe 2).

1.2. Saisie des résultats

Tous les résultats des équipes doivent être communiqués par le biais d'Internet (<http://volleyrhone.fr>) au plus tard le lundi soir pour les matchs joués en w-e et **48h** après la rencontre pour les matchs joués en semaine.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un rappel officiel au groupement sportif et, à partir de la 1^{ère} récidive et pour toutes les récidives suivantes, même si celles-ci concernent plusieurs équipes d'un même groupement sportif, l'amende prévue sera appliquée à chaque fois (cf. annexe 2).

2. HORAIRES DES RENCONTRES

- Seniors M/F : le samedi à partir de 18h ou le dimanche (début de match entre 10h et 16h)

- M20/M17/M15 M/F : le samedi (début de match entre 14h et 18h) ou le dimanche (début de match entre 10h et 15h).

3. AMENAGEMENTS AUX CALENDRIERS

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels, le samedi ou le dimanche.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter la procédure prévue dans le RGED.

4. MODE DE CLASSEMENT

Les modalités de classement des groupements sportifs sont définies à l'Article 20 – Classement du RGED.

5. EQUIPE SENIOR RESERVE

Une équipe 2 dite "Réserve" qui termine championne du Rhône seniors masculins ou féminines ou à la 2^{ème} place de ce championnat et qui ne peut accéder au championnat régional, occupé par la position de son équipe 1, laissera sa place à l'équipe classée immédiatement après elle dans le classement général (et pas au-delà de la 4^{ème} place).

Montée et descente des équipes "réserves"

La montée de l'équipe dite "Réserve" dans le championnat Régional n'est jamais automatique, elle dépend de la situation sportive de l'équipe 1.

Une équipe 1, qui par son classement est reléguée en championnat départemental ne pourra pas être remplacé par l'équipe dite « réserve »

En aucun cas les montées et descentes des équipes 1 et 2 d'un même groupement sportif ne pourront aboutir à l'échange de leurs divisions initiales

6. LICENCES

Pour participer à une rencontre, un joueur doit être titulaire d'une licence comportant l'option "volley-ball", dans sa catégorie d'âge avec, si nécessaire, les mentions spécifiques de surclassement (Cf. annexe 3), et être régulièrement qualifié pour l'équipe du groupement sportif disputant la rencontre (Cf. point 8 sur les catégories de joueurs S/M ci-après).

Un joueur bénéficiant d'une création de licence ou d'un renouvellement peut être qualifié à tout moment au cours de la saison.

7. MUTATIONS DEPARTEMENTALES

Mutation toutes catégories des compétitions départementales seniors et jeunes M/F

3 mutés sont autorisés à être inscrits sur la feuille de match et présents sur le terrain pour les compétitions en 6x6 et 2 seulement pour les compétitions 4x4.

8. CATEGORIES DES JOUEURS/JOUEUSES - SENIORS M/F

Catégorie A : Tout joueur inscrit sur la 1^{ère} feuille de match de l'équipe 1 est classé catégorie A et ne pourra pas participer au niveau inférieur (inscription vaut participation).

Cette mesure restrictive aura effet rétroactif si la compétition de niveau inférieur débute avant celle de l'équipe 1.

Un joueur de la catégorie A, qui ne figure pas sur les feuilles de match de l'équipe 1, pendant trois rencontres consécutives, pourra participer aux rencontres de l'équipe "réserve" jusqu'à sa première réinscription sur la feuille de match de l'équipe 1 (excepté les catégories jeunes, espoirs compris).

Catégorie B : Tous les autres joueurs sont classés en catégorie B (inscription vaut participation) et peuvent participer à n'importe quel niveau.

Un joueur de la catégorie B, qui a participé à trois rencontres de l'équipe 1 (excepté le premier match), consécutives ou non, sera considéré comme appartenant à la catégorie A à l'issue de la troisième rencontre avec l'équipe 1.

Un même joueur ne pourra pas participer à une rencontre de l'équipe 1 et une rencontre de l'équipe "réserve" dans un même week-end. Dans ce cas là, la sanction porte sur le second match disputé par le joueur. D'autre part, si la compétition du niveau inférieur se termine après la compétition de l'équipe 1, les joueurs classés A à l'issue de la dernière journée de l'équipe 1, ne pourront plus en aucun cas évoluer avec l'équipe 2.

9. CAS PARTICULIER DES JEUNES JOUEURS /JOUEUSES

Les Jeunes, jusqu'à la catégorie M20, sont autorisés à participer à toutes les compétitions Senior sans jamais appartenir à une équipe Senior, en respectant un maximum de 2 matchs Senior par week-end.

10. GROUPEMENT SPORTIF AYANT PLUSIEURS EQUIPES DANS LA MÊME CATEGORIE

10.1 Senior

Un(e) seul(e) joueur(se) peut jouer dans une autre équipe de son club par match.

Ces mouvements de joueurs(ses) sont limités à 3 matchs maximums par joueur(se) sur l'ensemble du championnat.

En cas de mouvement de joueur non autorisé, l'équipe perdra le match par forfait (3/0 et 25/0-25/0-25-0).

10.2 Jeunes

Un joueur pourra évoluer dans deux équipes jeunes de même catégorie. Cependant, il ne pourra pas jouer dans ces 2 équipes pour des rencontres comptant pour la même journée, ni au cours du même week-end.

11. PRESENTATION DES LICENCES

Avant toute rencontre officielle départementale, l'arbitre de la rencontre doit exiger la présentation des licences des participants inscrits sur la feuille de match ainsi que les fiches médicales FFVB de type A (simple surclassement) s'il y a lieu (absence mention " simple surclassement " sur la licence), et, en cas de doute, vérifier l'identité des intéressés.

Il n'est pas obligatoire de présenter les licences pour participer aux plateaux amicaux de début de saison organisés par le Comité (il est néanmoins impératif de présenter une copie du listing fédéral et les pièces d'identités des participant(e)s).

En cas de non présentation de la licence ou du listing fédéral avec pièce d'identité :

L'arbitre doit obligatoirement s'assurer de l'identité des joueurs et de l'encadrement dépourvus de licences par la présentation de pièces d'identité officielles. Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueur doit présenter un certificat d'aptitude médicale correspondant au niveau de pratique.

L'arbitre doit accepter, pour justifier l'identité des joueurs et de l'encadrement toute pièce d'identité en cours de validité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative, judiciaire ou militaire française. En aucun cas, une attestation ne peut remplacer une pièce d'identité officielle.

Si une pièce d'identité ou le certificat médical ne peut pas être présentée avant le début de la rencontre, le joueur ne peut pas figurer sur la feuille de match et ne peut par conséquent y participer.

Il en sera de même pour les joueurs qui ne peuvent pas justifier leur surclassement (fiche médicale A). Pour une personne de l'encadrement, si une pièce d'identité ne peut pas être présentée avant le début de la rencontre, la personne ne peut pas figurer sur la feuille de match.

Une amende est infligée au groupement sportif pour licence non présentée après la troisième journée.

12. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, 6 ballons homologués par la fédération française de volley-ball.

L'équipe recevante doit mettre à disposition les arbitres prévus (cf. chapitre 2) et les marqueurs .

13. RECLAMATION

Inscription, dans la case remarque, du moment (set, score) où une demande de réserve est posée par un capitaine d'équipe.

Dans les catégories, M17 et M15, les réserves de match pourront être déposées et formulées par le capitaine assisté de son entraîneur. Elles seront cosignées par le capitaine et son entraîneur.

Toute réclamation figurant sur la feuille de match doit être confirmée au comité par lettre recommandée dans les 3 jours ouvrables qui suivent la rencontre, accompagnée du droit fixé par l'assemblée générale (40€).

14. FORFAIT MATCH

En cas de forfait, pour non déplacement, de l'équipe visiteuse au cours de la phase des matches aller, celle-ci disputera le match retour chez son adversaire.

15. FORFAIT GENERAL

Si une équipe fait 3 forfaits dans une même phase, elle est déclarée « forfait général ».

Si une équipe d'un groupement sportif est déclarée "forfait général" au cours du championnat, tous les résultats de cette équipe sont retirés de la poule du championnat à laquelle elle participait.

16. REGLEMENT SPORTIF M17/M20 – M15 6X6

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 6 avec un maximum de 6 remplaçants.

Le terrain mesure 9 x 18 mètres, la hauteur du filet est à 2,43 mètres en M17/M20 masculins, à 2,35 mètres en M17/M20 masculins pour la poule la plus basse, à 2,24 mètres en

M17/M20 féminins et M15 masculins, à 2,10 mètres en M15 féminins, et la ligne arrière se situe à 3 mètres du filet.

A noter : hauteur de filet unique en M17/M20 masculins sur les plateaux de brassage : 2,43 mètres.

17. REGLEMENT SPORTIF M15 4X4 – M13 MASCULINS ET FEMININS

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.

En championnat M13, une équipe qui ne pourrait présenter que 3 joueurs (ses) à l'un des plateaux – à l'exception des finales où il est obligatoire de jouer à 4 - sera autorisée à participer et ses résultats seront comptabilisés dans le classement général.

Le terrain mesure 7 x 14 mètres, La hauteur du filet est à 2,10 mètres en M15 filles, M13 masculins et féminins et 2,24 en M15 garçon, la ligne arrière se situe à 3 mètres du filet.

Numérotation :

Les 4 positions des joueurs sur le terrain sont numérotées comme suit :

- la position 1 sera celle du joueur arrière,
- la position 2 sera celle du joueur avant droit,
- la position 3 sera celle du joueur avant centre,
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

Service :

Au moment du service les joueurs doivent se positionner suivant leur poste à savoir : les joueurs "avants" de chaque équipe doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4, de droite à gauche du terrain en regard du filet et le joueur "arrière" (poste 1) en arrière des 3 joueurs avants.

Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.

La rotation au service se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1...).

Le serveur est arrière (poste 1) il est donc soumis aux points de règlement concernant les arrières. Tous les joueurs doivent passer à ce poste.

Remplacement des joueurs :

Le nombre de remplacement est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour les cas suivants :

- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu,
- le joueur de la position 1, ne pourra remplacer le joueur de la position 2, pour éviter qu'un

même joueur serve deux fois de suite.

Libéro :

Il n'y a pas de libéro. Le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif.

Le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3m.) et il ne peut pas contrer ou attaquer au dessus du filet dans la zone avant.

Temps morts :

a. **Technique :** 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.

b. **Par équipe :** 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe.

18. REGLEMENT SPORTIF M11 MASCULINS ET FEMININS

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 2 avec un maximum de 1 remplaçant.

Le terrain mesure 4,5 x 9 mètres, le filet est à 2 mètres.

Pour éviter les séries trop longues de service, limitation à 3 services consécutifs par joueur (sans perte de service pour l'équipe). Les changements de joueurs sont au nombre de 2 et sont libres.

Temps morts : (dans le cas où la rencontre se déroule en 2 sets gagnants de 25points)

a. **Technique :** 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.

b. **Par équipe :** 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe.

19. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les groupements sportifs participants.

20. CAS NON-PREVUS

La commission régionale sportive, en accord avec la commission régionale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales (RGED) et au présent bulletin départemental d'information.

CHAPITRE 2 - ARBITRAGE

1. OBLIGATION DES ARBITRES

- a. Les arbitres n'ont pas pour obligation d'être diplômés mais doivent être licenciés FFVB dès la première rencontre officielle.
- b. Les arbitres doivent présenter leur licence au marqueur à chaque rencontre.
- c. Les arbitres sont désignés par le club recevant. Mais, pour les championnats seniors uniquement et afin de pallier à un éventuel manque d'arbitre, les clubs ont la possibilité de demander à la CDA de désigner un arbitre. Pour cela une demande devra impérativement être faite par mail auprès du CRVB au plus tard 3 jours avant la date prévue de la rencontre. Dans ce cas l'équipe recevante/demandeuse devra s'acquitter avant la rencontre d'une indemnité d'arbitrage de 20€ + frais de déplacement (barème : 0.25€/km de la Mairie du lieu de résidence de l'arbitre jusqu'à la Mairie du club recevant).
- d. Lorsque des finales sont organisées, il est demandé au club recevant de fournir un ou plusieurs arbitres. Si le club recevant n'en n'a pas, ou pas assez, la CDA se charge d'en trouver.

2. VERIFICATION DES LICENCES DES PERSONNES INSCRITES SUR LA FEUILLE DE MATCH

En cas de non présentation de l'original (papier ou numérique) de la licence, les arbitres doivent exiger :

- La présentation du listing fédéral (copie papier ou version numérique) attestant que le joueur/la joueuse est bien licencié(e) pour le club pour lequel il (elle) prétend jouer ;
- La présentation d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative (passeport, carte d'identité, permis de conduire) ;
- La production du certificat médical correspondant au niveau de pratique ;

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Pour les entraîneurs et accompagnateurs, seules les licences FFVB « compétition VB », « encadrement », « dirigeant » permettent l'inscription d'une personne sur la feuille de match (en championnats seniors).

Dans toutes les compétitions départementales, 3 joueurs mutés peuvent être inscrits sur les feuilles de match dans les compétitions 6x6 et seulement 2 dans les compétitions 4x4.

3. LE BAREME DE SUSPENSION DE MATCH

Le barème des avertissements et des sanctions terrain est fixé comme suit :

- Pénalisation (carton rouge) = 1 inscription au relevé réglementaire de l'épreuve.
- Expulsion (cartons rouge et jaunes tenus dans la même main) = 3 inscriptions au relevé réglementaire de l'épreuve.
- Disqualification (cartons jaune et rouge tenus séparément) = 4 inscriptions au relevé réglementaire de l'épreuve.

Les joueurs (ses) totalisant trois inscriptions sont pénalisé(e)s d'un match de suspension dans l'épreuve concernée.

Les Capitaines et les Entraîneurs totalisant deux inscriptions sont pénalisés d'un match de suspension dans l'épreuve concernée.

4. LES RECLAMATIONS DES SANCTIONS TERRAINS

Pour qu'une réclamation de sanction soit reconnue valable sur la forme il faut :

- a. que la réclamation de sanction terrain soit confirmée au moyen du formulaire d'appel mis à disposition sur le site internet de la FFVB et envoyée dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre concernée auprès de la CDA,
- b. que cette confirmation soit exclusivement effectuée par le licencié concerné,
- c. que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la CDA d'envisager l'étude de la réclamation

Seule la réclamation de sanction terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la CDA.

5. LA MARQUE

Les marqueurs sont désignés par le groupement sportif recevant. Les marqueurs doivent être licenciés FFVB.

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au Règlement Général des Départementales.

CALENDRIER PREVISIONNEL SPORTIVE DU RHÔNE 2018/2019

	SENIORS				M17/M20			M15			M13			M11		
	FFVB	ARA	CRVB		FFVB	ARA	CRVB	FFVB	ARA	CRVB	FFVB	ARA	CRVB	ARA	CRVB	
	PN	R1/R2	F(1)	M/F(2)												
15/9																15/9
16/9	Cpe Am															16/9
22/9	élite															22/9
23/9	N2/N3			E	E	E	E	E	E		E	E				23/9
29/9	élite	1	R1/R2					E								29/9
30/9	N2/N3					PL			PL			PL				30/9
6/10	élite	2	R1/R2	PL1	1					PL Prép			PL1			6/10
7/10	N2/N3						PL1	Cpe								7/10
13/10		3	R1/R2		2					E			E		E/PL1	13/10
14/10						Cpe	1					Cpe	1			14/10
20/10	élite	4	R1/R2	PL2									PL 2			20/10
21/10	N2/N3						PL2									21/10
27/10	élite	5														27/10
28/10	N2/N3															28/10
3/11	élite															3/11
4/11	N2/N3															4/11
10/11	Cpe Am	6	R1/R2	PL3	3					1					PL 2	10/11
11/11						Cpe	2					Cpe	2			11/11
17/11	élite	7	R1/R2		4			1		R			1			17/11
18/11	N2/N3								Cpe	1						18/11
24/11	élite	8	R1/R2	1	5			2							1	24/11
25/11	N2/N3															25/11
1/12	élite	9	R1/R2	2	R			3					2			1/12
2/12	N2/N3															2/12
8/12	Cpe Am			3	6			R							2	8/12
9/12						Cpe	3									9/12
15/12	élite	10	R1/R2	4	7			4		R			3			15/12
16/12	N2/N3								Cpe	2					3	16/12
Vacances de Noël du 22/12 au 6/01																
5/1	Cpe Am															5/1
6/1						Cpe						Cpe				6/1
12/1	élite		R2 M	5	8			5		5			4			12/1
13/1	N2/N3		Cpe						Cpe	3						13/1
19/1	élite	11	R1/R2	6	9			6							4	19/1
20/1	N2/N3															20/1
26/1	élite	12	R1/R2	7	10			7					5			26/1
27/1	N2/N3															27/1
2/2	élite	13	R1/R2	R	11			8		R			6			2/2
3/2	N2/N3		Cpe						Cpe	4					5	3/2
9/2		14	R1/R2	8	12			R								9/2
10/2	Cpe Am					Cpe	4					Cpe	4			10/2
16/2																16/2
17/2	N2/N3															17/2
23/2	élite															23/2
24/2	N2/N3															24/2
2/3	élite															2/3
3/3	N2/N3															3/3
9/3	élite	15	R1/R2	9	13			9							6	9/3
10/3						Cpe	5					Cpe	5			10/3
16/3	élite	16	R1/R2	10	14			10		R			7			16/3
17/3	N2/N3		Cpe						Cpe	5						17/3
23/3	élite	17	R2 M	11				11					8		7	23/3
24/3	N2/N3															24/3
30/3		18	R1/R2	12	15			R							PL M12	30/3
31/3						Cpe	6					Cpe	6			31/3
6/4	élite	19	R1/R2	13	16			12							8	6/4
7/4	N2/N3		Cpe						Cpe	6						7/4
13/4	élite	20	R1/R2													13/4
14/4	N2/N3															14/4
20/4								F M20								20/4
21/4																21/4
27/4	élite													TZT		27/4
28/4	N2/N3															28/4
4/5	élite		R2 M	14	17					13			F			4/5
5/5																5/5
11/5			F +					14				14		Cpe	F + récompenses	11/5
12/5	Barrages/ Qualifs N3 +1/4 Cpe féd		Barrages+ R2M +Fcpe		18							Fcpe				12/5
18/5	F Cpe Am												TZT			18/5
19/5																19/5
25/5	F N2/N3												Cpe			25/5
26/5	F Cpe Féd		Tournois repêchés										F		F M12	26/5
1/6								F M17								1/6
2/6								F		F						2/6
8/6													Cpe			8/6
9/6																9/6

E = date limite d'engagement Cpe= coupe F=Finales Fcpe= Finale de coupe Am= amateur Féd= Fédérale PL= Plateau R= journée de récupération

dates= WE suivi ou précédé de jour férié

dates= vacances scolaires

SAISON 2018/2019

TARIFS DES ENGAGEMENTS D'EQUIPES

CATEGORIE	TARIF		
	2016 - 2017	2017-2018	2018-2019
SENIORS	160,00 €	160,00 €	160,00 €
M20	81,00 €	81,00 €	81,00 €
M17	81,00 €	81,00 €	81,00 €
M15	36,00 €	36,00 €	36,00 €
M13	25,00 €	25,00 €	25,00 €
M11 (* par équipe par plateau)		3,00 €*	3,00 €*
COUPE M13 (* par équipe par plateau)			3,00 €*
COMPET ' LIB	58,00 €	58,00 €	58,00 €
LOISIR PHASE OCT-MARS	57,00 €	57,00 €	58,00 €
LOISIR PHASE AVRIL-JUIN	26,00 €	26,00 €	26,00 €

TARIFS DES AMENDES

NATURE DE L'AMENDE	TARIF		
	2016 - 2017	2017-2018	2018-2019
Feuille de match non tenue	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Feuille de match mal tenue	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Feuille de match parvenue hors délai	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Résultats non communiqués (Internet)	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Droits de réclamation	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Licence non présentée (à partir de la 3 ^{ème} journée)	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Joueur non qualifié	30,00 €	30,00 €	30,00 €

catégorie	Année de naissance	genre	surclassements permettant de jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :							
			M7	M9	M11	M13	M15	M17	M20	SENIOR
M7	2012 et après	M/F	autorisé	simple surcl.	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
M9*	2010 et 2011	M/F		autorisé	autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit
M11	2008 et 2009	M/F			autorisé	autorisé	interdit	interdit	interdit	interdit
M13	2006 et 2007	M/F				autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit
M15	2004 et 2005	M/F					autorisé	simple surcl.	départ. = simple surcl. rég/nat = double surcl.	triple surcl.
M17	2002 et 2003	Masc						autorisé	autorisé	départ. = simple surcl. rég/nat = double surcl.
		Fém						autorisé	autorisé	simple surcl.
M20	1999, 2000 et 2001	M/F							autorisé	autorisé
SENIOR	1998 et Avant	M/F							interdit	autorisé

*Les M9 ne sont pas autorisés à participer à la Coupe de France M13 (voir Règlement Particulier de la Coupe de France M13)